

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
0 h. 25 ^m matin.		6 h. 35 ^m matin.		8 h. 42 ^m matin.		9 h. 22 ^m matin.		9 h. 40 ^m matin.		12 h. 19 ^m matin.		4 h. 7 ^m matin.		12 h. 38 ^m matin.		11 h. 45 ^m soir.	
5 h. 1 ^{soir} .		12 h. 55 ^m soir.		2 h. 37 ^m soir.		3 h. 52 ^m soir.		4 h. 18 ^m soir.		5 h. 17 ^m soir.		8 h. 40 ^m soir.		5 h. 45 ^m soir.		4 h. 39 ^m matin.	
10 h. 47 ^m		5 h. 45 ^m		7 h. 40 ^m		9 h. 27 ^m		9 h. 55 ^m				4 h. 44 ^m matin.		11 h. 7 ^m		2 h. 30 ^m soir.	

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)
Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 8 h. 15^m matin.)

Cahors, le 27 Juillet.

On connaît la nouvelle demande de crédits, déposée à la Chambre par l'amiral Jauréguiberry. Le chiffre ceux-ci et l'exposé des motifs du ministre de la marine, démentent de la façon la plus absolue les bruits mis en circulation par les journaux hostiles.

Il ne s'agit pas de voter 30 ou 40 millions et d'imposer au budget une surcharge dont les débats, actuellement ouverts, démontrent amplement le péril ;

Il ne s'agit pas d'appeler les réserves ni la deuxième portion du contingent et de jeter la panique dans le pays ;

Il ne s'agit pas, non plus, comme le demandait un journal opposé au ministère, d'avancer la date à laquelle les jeunes conscrits de la classe 1881 doivent rejoindre leurs régiments.

Il s'agit simplement de renforcer le crédit déjà voté en vue de compléter l'armement de la flotte.

Ce n'est pas une expédition en Egypte que le cabinet vient proposer à la Chambre. Il lui demande simplement de dire si elle est d'avis que la France contribue à faire la police du canal de Suez et à protéger la traversée de nos vaisseaux marchands.

Ainsi donc, l'exposé des motifs de l'amiral Jauréguiberry nous paraît d'une clarté absolue, car il nous indique qu'elle est la limite de l'expédition entreprise.

Ces nouveaux crédits étant donc limités à la garde du canal de Suez, qui doit être neutre, il est permis de croire que le gouvernement de M.

de Freycinet a la ferme intention de ne pas se laisser entraîner à une action plus étendue et plus considérable.

Il est dit, très explicitement, dans l'exposé des motifs, que c'est d'accord avec l'Angleterre, conjointement avec elle, que nous veillerons à ce que le Canal de Suez ne soit pas détourné, à ce que les bâtiments de commerce puissent le franchir sans péril.

Il n'est pas fait la moindre allusion à l'autre forme de l'intervention anglaise en Egypte. C'est donc que le gouvernement français regarde la protection du canal de Suez comme seule digne d'imposer des sacrifices au pays.

Nous devons dire que le chiffre si minime demandé par le ministre de la marine, a causé une grande surprise, car on pensait que le gouvernement demanderait au Parlement une plus forte somme. M. de Freycinet a, d'après l'attitude du concert européen, limité la demande soumise à la Chambre, et sur cette demande, la Chambre peut statuer en pleine liberté.

Si la politique de l'intervention avait prévalu, ce n'est pas neuf millions que la Chambre aurait été appelée à voter d'avance pour la garde du canal de Suez, c'est cinquante, cent millions que l'on serait venu exiger après coup, quand l'expédition dans l'intérieur des terres aurait été déjà commencée et qu'il aurait été aussi difficile de sortir de l'Egypte qu'il l'est à présent de sortir de la Tunisie.

Un républicain conservateur.

de vertu, la femme et les filles furent tout cela dans la même soirée, suivant les besoins du service ; c'est surtout dans les rôles de vieillards, hommes et femmes, que Mme Gœrgel se distinguait.

Bientôt un cinquième sujet vint se joindre à la troupe : c'était un étudiant, échappé de l'Université, du nom de Schmeiser, qui aimait, disait-il, l'art par-dessus tout : il était également épris de la liberté c'est-à-dire de la fainéantise, de l'ivrognerie et de la débauche ; il fut engagé comme apprenti, et pour commencer on lui donna la table et le logement.

Mais bientôt il montra les aptitudes les plus diverses.

Mme Gœrgel, qui tenait toujours malgré son apparente déchéance les cordons de la bourse, consentit bientôt, eu égard à ses talents multiples à lui donner un écu par semaines de traitement : Gœrgel ne fut même point consulté à ce sujet.

Schmeiser donnait à la comédienne, dont les bonnes grâces lui étaient si précieuses, des leçons de déclamation et elle remplissait depuis lors infiniment mieux ses rôles.

L'aînée des filles voulut, elle aussi, recevoir des leçons de l'aimable M. Schmeiser, et celui-ci ne fut que trop disposé au dire de la mère à les lui donner.

Après quelque temps, notre bouillant professeur voulut aussi initier la jeune Héloïse aux mystères de l'art ; mais il vint se heurter ici contre un triple obstacle.

Tandis qu'il était absolument indifférent au brave Gœrgel de quelle manière et suivant quelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 juillet.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1883.

M. Rouvier dit que l'on a adressé de vifs reproches à la politique financière de la précédente législature. M. Haentjens s'est trouvé sur bien des points, d'accord avec M. Ribot pour dresser l'acte d'accusation de cette politique. L'orateur se propose de répondre à ces critiques.

M. Haentjens a affirmé que les derniers budgets s'étaient soldés en déficit ; cependant chacun des quatre derniers exercices s'est réglé par un excédant de recettes et a apporté des ressources au Trésor. Ce sont là des résultats officiels. Le budget de 1882 même en admettant 180,000,000 fr. de crédits supplémentaires, n'aura probablement pas de déficit grâce aux plus-values de recettes.

L'orateur répond ainsi aux critiques principales formulées par M. Haentjens.

Parlant de l'opération de la conversation, M. Rouvier dit que quand on peut décharger le contribuable de 72 millions, si on ne le fait pas, la responsabilité en incombe au ministre des finances ; mais on peut croire que le budget actuellement soumis à la Chambre a pour objet de préparer la conversion.

L'orateur critique le système de majoration des recettes et la convention avec la Compagnie d'Orléans.

M. Léon Say, ministre des finances, examine la situation générale de nos finances. Il dit que lorsqu'il fut question du plan de travaux publics, les découverts ne dépassaient pas ceux qui existaient à la fin de l'Empire et qui atteignaient 725 millions. Aujourd'hui ils sont diminués grâce aux excédents des budgets.

M. Léon Say fait l'éloge de la vitalité financière de la France, qui a triomphé des plus terribles épreuves.

M. Léon Say dit que depuis la guerre de 1870, nous avons amorti deux milliards.

M. Léon Say ajoute que la fortune de la France ne doit inspirer aucune inquiétude.

régles esthétiques les actrices étaient introduites dans le sanctuaire de l'art, la mère et la fille aînée protestèrent véhémentement, quand le zèle pédagogique du galant Schmeiser menaça de prendre trop d'extension.

Comme, d'ailleurs, la petite Héloïse ne montrait nul désir de se faire initier par le professeur de sa belle-mère, de sa belle-sœur, celui-ci dut se contenter de ses deux premières élèves.

Telle était la situation de la petite troupe à l'époque où nous la trouvons effectuant son voyage vers Cologne.

Cependant, avant d'atteindre le but, de nouveaux événements devaient se produire, au détriment des deux élèves de Schmeiser et du père de l'époux, du chef de la troupe qui eut le tort d'être trop aveugle.

La petite Héloïse, en effet, qui pendant longtemps avait fait la dédaignée, parut pourtant, à la fin, avoir pris goût aux leçons de Schmeiser.

L'intimité inévitable dans laquelle vivaient sur l'étroite barque tous les membres de cette respectable famille devait fatalement amener un tel résultat.

Si bien que, lorsque le lendemain de leur arrivée, et après une nuit passée à l'hôtel de l'Ours Noir, alors fort en renom, Gœrgel compta son monde pour monter sa baraque, il constata avec désespoir la disparition de deux de ses acteurs : le professeur et la petite Héloïse, jusque là si réservée, et, — disparition bien autrement regrettable ! — les plus beaux costumes manquaient à l'appel.

Les fugitifs furent couverts des imprécations

Le plan des travaux publics demandera près de 8 milliards.

La Chambre déterminera l'ordre des travaux.

Le chapitre 5 ne peut pas suffire à toutes les obligations. Il fallait aussi ménager les ressources pour ne pas immobiliser annuellement une trop grande part de l'épargne. Le pays peut fournir annuellement 500 millions.

M. Léon Say justifie sa classification des dépenses relatives aux travaux publics. Il examine les inconvénients et les avantages du 3 0/0 amortissable.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du 25 juillet.

M. Scherer dépose un rapport sur le projet de loi portant ouverture, au ministre de la marine et des colonies, d'un crédit de 7,835,000 fr.

Le gouvernement, est-il dit dans ce rapport, avoue qu'il s'agit de préparatifs militaires. La commission n'en conteste ni l'opportunité, ni la nécessité ; elle est d'avis de voter les crédits, mais sans que l'on puisse considérer ce vote comme une adhésion à la politique du cabinet. La commission constate notamment le manque d'unité dans la conduite du cabinet, qui s'est surtout manifesté dans la proposition d'une conférence à Constantinople dont il a pris l'initiative. Cette proposition a eu pour résultat de rendre possible l'intervention turque si contraire aux intérêts français.

Le Sénat vote la discussion immédiate.

M. le duc de Broglie dit que ses amis et lui ne peuvent s'associer au vote qui est demandé. L'orateur reprend la question de notre influence en Egypte et constate que sous M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon, elle était intacte.

Nous nous trouvons, dit l'orateur, ramenés à l'intervention combinée de la France et de l'Angleterre, soit restreinte pour occuper certains points du canal de Suez, soit étendue pour faire une expédition en Egypte. Les deux hypothèses présentent des difficultés. L'intervention restreinte n'est pas suffisante ; que feront 8,000 hommes sur les bords du canal si le reste de l'Egypte reste livré au pillage ;

du reste de la bande, imprécations qui avaient des raisons diverses.

C'en était fait des représentations à grand spectacle !

Que faire à trois, sans costumes ? Plus de tragédies, plus de drames émouvants possibles !

Quelques misérables farces, des ballets à trois, c'est tout ce que l'on pouvait désormais entreprendre.

Mais là ne devaient point s'arrêter les infortunes du pauvre Gœrgel, et ces représentations même allaient lui devenir impraticables.

Si en effet la mère pouvait prendre sur elle d'oublier le misérable et ingrat professeur et se résignait déjà à cette perte, il n'en fut point ainsi de la fille aînée.

Une seule pensée la dominait : le suivre !

Le lendemain donc, elle aussi disparut, et le pauvre Gœrgel se trouva alors seul avec sa vigoureuse épouse, privé désormais d'enfants.

Et la misère montra déjà aux deux comédiens sa hideuse grimace.

— Elle l'a suivi rugissant la vieille en fureur.

Et ce nouveau coup raviva dans son cœur la plaie qui commençait à se fermer.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(94) du 27 Juillet 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

D'ailleurs, il espérait, en laissant le métier pour l'art, s'émanciper un peu de la tutelle de sa femme et se donner un peu plus d'importance qu'elle ne lui en avait laissé prendre jusqu'alors ; et en cela il raisonnait juste.

L'épouse fut consultée. Elle consentit volontiers au changement projeté par Gœrgel.

On se mit donc alors à rassembler les matériaux de cette vaste entreprise ; on broda les costumes ; on imagina les plus bizarres.

Les représentations burlesques purent bientôt commencer ; mais, dans ces grandes représentations, la gigantesque comédienne se montra d'une faiblesse déplorable et elle avait grand besoin du génie inventif de son époux ; elle dépendait donc de lui ; c'est ce qu'avait voulu Gœrgel, et il se voyait maître de la situation.

Les affaires marchèrent à souhait.

Les quatre personnes jouaient comme dix ; dans la même soirée il leur arrivait de jouer une douzaine de rôles : amoureux, hommes et femmes, vieillards et jeunes gens malfaites, anges

ils ne pourront s'y maintenir; il faudra donc une intervention plus étendue. Qui la fera? L'Angleterre qui rétablira le khédive, qui plantera son drapeau sur toute l'Egypte, pendant que nous resterons de côté comme un bataillon de dépôt. Est-ce là le moyen de relever le prestige de la France?

M. Waddington défend sa politique au congrès de Berlin, que le précédent orateur avait attaquée. Il examine également la question égyptienne, et dit qu'il votera aujourd'hui les crédits demandés et tous ceux qu'on proposera par la suite.

Le jour où le prestige de la France serait atteint dans l'extrême Orient, ce jour-là nous serions bien près d'une grande humiliation.

On dira à l'étranger: L'empire a perdu l'Alsace et la Lorraine, la République est en train de perdre la Méditerranée. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le maréchal Canrobert. Le discours que vous venez d'entendre suggère une réflexion à mon patriotisme. Mon collègue a parlé de notre influence dans la Méditerranée.

Autrefois un grand Français a voulu étendre cette influence. Tout ce qu'il a pu faire c'est de dire plus tard: « Je voulais faire de la Méditerranée un lac français. »

Eh bien! s'il eût réussi, quand les hordes d'Attila auraient été sur le plateau de Romainville, à quoi aurait servi ce lac français? (Approbation à droite. Exclamation à gauche.)

M. de Freycinet. — Il m'est permis de penser que le vote des crédits n'est pas douteux.

Je ne prends donc la parole que pour répondre aux nombreuses critiques qui m'ont été adressées.

Les critiques sont ce qui manque le moins dans cette affaire. Ce qui manque le plus ce sont les conclusions.

J'ai bien subi des reproches, mais jamais je n'ai vu de conclusions.

Quand j'ai entendu les critiques de M. de Broglie, que je regarde comme un peu légères; quand j'ai entendu les critiques d'un homme aussi distingué que M. le rapporteur, j'espérais entrevoir bientôt quelques indications utiles.

M. Scherer s'est borné à des considérations générales fort sages, mais fort vagues.

Je n'ai vu surgir aucune proposition qui se posât sérieusement en présence de l'acte du gouvernement.

M. de Broglie m'a reproché d'avoir voulu partager avec toute l'Europe la prépondérance que je disais partager avec l'Angleterre seule.

Je me suis maintenu d'accord avec l'Angleterre, car je suis d'accord avec le préopinant sur les avantages de l'entente anglaise.

Nous avons voulu concilier le concert européen et l'alliance anglaise. Telle a été l'idée maîtresse qui nous a guidés. (Très-bien! à gauche.)

J'arrive à un autre reproche qui m'a été fait par M. de Broglie: la démonstration de nos navires devant Alexandrie. En la faisant, nous avons répondu au désir de nos consuls nous demandant d'envoyer des navires de guerre, non pour faire acte d'intervention militaire, mais pour recueillir nos nationaux. (Vives protestations sur plusieurs bancs.)

Nos consuls avaient déclaré qu'à la moindre intervention, des milliers d'Européens seraient massacrés. (Bruit prolongé.)

Je parle là du 11 juin, c'est un fait historique.

M. de Freycinet en vient à la Conférence, qui n'aboutira probablement pas à donner un mandat à une puissance européenne. (Exclamations sur un grand nombre de bancs.) Mais elle nous a éclairés sur les dispositions de l'Europe à notre égard. (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)

L'orateur termine en disant:

Notre entreprise est parfaitement raisonnée, parfaitement calculée, et ne peut nous entraîner dans aucune complication. (Bruits divers.)

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

Les articles du projet sont adoptés.

Il est procédé au vote sur l'ensemble du projet. Nombre de votants, 219; majorité absolue, 110. Pour, 214; contre, 5; le Sénat a adopté.

Affaires d'Egypte

Lettre d'Arabi-pacha à M. Gladstone.

Voici, d'après le *Globe*, de Londres, le texte de la lettre adressée par Arabi-pacha à M. Gladstone:

» Au très honorable W. E. Gladstone, M. P.

» Alexandrie, 2 juillet 1882.

» Monsieur, notre prophète nous a ordonné, dans son Coran, de ne pas chercher la guerre et ne pas l'entreprendre. Il nous a aussi enjoint de résister, si on nous faisait la guerre, et de poursuivre avec toutes les armes possibles et sans aucune pitié ceux qui nous attaquent, sous peine d'être nous-mêmes considérés par lui comme des infidèles. L'Angleterre peut donc être sûre que le premier coup de canon qu'elle tirera contre l'Egypte dégagera les égyptiens de tous les traités, contrats et conventions, que le contrôle de la dette cessera, que les biens des Européens seront confisqués, que les canaux seront détruits, les communications coupées, et que, l'on tirera profit du zèle religieux des mahométans en prêchant la guerre sainte en Syrie, en Arabie et

dans l'Inde. L'Egypte est considérée par les Mahométans comme la clef de la Mecque et de Médine, et tous sont obligés, par leur religion, de défendre ces villes saintes et les routes qui y conduisent. Des prêches sur ce sujet ont déjà été faits dans les mosquées de Damas, et une entente a été conclue avec les chefs religieux de tous les pays du monde (Mahométan). Je vous répète et vous répète encore que le premier coup de canon qui sera tiré contre l'Egypte par l'Angleterre et ses alliés, fera couler le sang dans toute l'étendue de l'Asie et de l'Afrique, et la responsabilité de ce qui arrivera retombera sur la tête de l'Angleterre.

» Le gouvernement anglais s'est laissé induire en erreur par ses agents, qui ont anéanti le prestige de leur pays en Egypte. L'Europe sera encore plus mal conseillée, si elle essaie de recouvrer ce qu'elle a perdu, par la force brutale des canons et des bayonnettes. Elle peut, en effet, atteindre ce but par des moyens plus humains et plus amicaux. L'Egypte est toujours disposée à s'entendre, et qui plus est, elle désire s'entendre avec l'Angleterre, rester son amie, protéger ses intérêts, garder sa route de l'Inde, être son alliée; mais il faut qu'elle reste dans sa juridiction. Si, au contraire, elle préfère être trompée, et si elle menace l'Egypte de ses flottes et de ses troupes de l'Inde, cela la regarde; mais il ne faut pas qu'elle continue d'estimer au-dessous de sa valeur le patriotisme du peuple égyptien. Ses représentants ne lui ont pas fait connaître le changement qui s'est produit chez nous, depuis les jours de la tyrannie d'Ismaïl. Les nations font, à notre époque, des pas rapides et gigantesques dans la voie du progrès.

» L'Angleterre enfin peut être sûre que nous sommes déterminés à combattre, à mourir en martyrs pour notre patrie, comme notre prophète nous l'a ordonné, ou à vaincre et à vivre indépendants et heureux. La félicité nous est promise dans l'un et dans l'autre cas, et lorsqu'un peuple est pénétré de cette foi, son courage ne connaît pas de bornes.

» Ahmed ARABI.

Voici le résumé des nouvelles d'Alexandrie: Le 24, les autorités anglaises ont fait couper le câble télégraphique turc qui reliait l'Egypte à Constantinople.

Ali-pacha Monbaret offre sa médiation pour conclure un arrangement basé sur la soumission d'Arabi. Le conseil discute sur les conditions auxquelles le khédive pourrait accepter.

M. de Lesseps s'est rendu à Suez. La *Thémis* stationnera à Suez. La sécurité du canal n'a pas été troublée. La *Thémis* reste à Ismaïlia. Le *Caresford* va la rejoindre. Le *Forbin* ira jeudi à Suez pour remplacer le *Voltigeur*. Le cuirassé *Azincourt* est arrivé à Port-Saïd. L'*Orión* arrivera jeudi. Le télégraphe de Port-Saïd a refusé les dépêches chiffrées de M. de Vorges et de l'amiral Conrad en prétextant des ordres formels reçus du Caire. Notre consul et l'amiral ont protesté. L'*Hirondelle* ayant à bord M. de Vorges, est retournée à Alexandrie.

Les anglais ont occupé Ramleh le 24 au matin, après une escarmouche sans importance. Aucune perte de part ni d'autre.

Le 25 au matin, d'après les dernières nouvelles, la tranquillité est complète à Ramleh. On ne signale aucun mouvement des troupes égyptiennes. Le *Moniteur Egyptien* a reparu sous le titre de *Journal officiel du gouvernement du khédive*. Il contient la proclamation qui révoque Arabi. Le khédive a envoyé un navire à Port-Saïd pour faire venir près de lui Chérif-pacha. Chérif-pacha, qui se trouve à Port-Saïd affirme, avec tous les européens compétents, que 2,000 soldats européens, marchant maintenant contre Arabi, disperseraient les rebelles. On fait remarquer que cette campagne deviendra impossible à cause des inondations, si elle n'a pas lieu avant le 15 août.

Des nouvelles du Caire du 23, signalent de l'agitation. Plusieurs européens auraient été menacés et même frappés. Cependant aucun désordre grave ne s'est produit, grâce à l'attitude énergique du préfet de police. Une décision du conseil de guerre du Caire menace de la peine de mort, tout individu coupable d'agression contre des européens y compris même les anglais.

Des réfugiés arrivés à Port-Saïd racontent des détails atroces sur les massacres de Tantah, Mansourah et Mehallah. 104 européens ont été massacrés à Tantah. Plusieurs chrétiens de Mehallah ont été enduits de pétrole et brûlés vifs. La terreur règne partout.

Le gros des troupes d'Arabi est toujours à Kafr-Dawar. Arabi commande partout en maître. Il a fait arrêter plusieurs moudirs qui s'opposaient à la levée des soldats, et il s'empare du matériel. L'autorité du khédive est nulle.

Les avis reçus de l'intérieur du pays sont unanimes à constater que les européens, notamment plusieurs religieux, qui se sont adressés à Arabi, ont obtenu sa protection. Arabi a même ordonné d'organiser des trains spéciaux pour les faire partir. Arabi a promis de respecter le Canal. Les conduits d'eau douce de Port-Saïd sont intacts.

Le *Temps* reçoit les dépêches suivantes:

Alexandrie, 24 juillet.

Les avant-postes d'Arabi poussent des reconnaissances jusqu'aux portes d'Alexandrie. Quant aux Anglais, ils ne sont ni outillés ni organisés pour opérer des reconnaissances sérieuses. Le Khédive a annoncé que l'armée française se joindrait prochainement aux Anglais. L'agent anglais affirme de son côté que l'entente est complète entre son gouvernement et la France. Arabi est maître du Caire et de l'intérieur du pays. Il a fait arrêter le gouverneur de Damahour et proclamer la guerre sainte dans les villages de l'intérieur. Il se commet beaucoup d'assassinats sur les Européens et les chrétiens. Les Anglais ont fait sauter le fort Pharos avec de la dynamite.

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily News*, le 24 juillet:

Le bruit court ici, mais cette nouvelle mérite confirmation, qu'un soulèvement provoqué par le fanatisme a eu lieu à Smyrne et qu'un grand nombre de chrétiens auraient été massacrés.

D'après un télégramme adressé de Berlin 24 juillet au *Morning Post*, le bruit court que le Tzar favoriserait une entrevue des empereurs d'Allemagne et d'Autriche et du roi d'Italie. Le but de cette entrevue serait d'adopter une politique commune dans la question égyptienne.

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

M. le général Delebecque, commandant en chef du 17^e corps, est présentement à Cahors.

Aujourd'hui, il a passé dans les casernes la revue du 7^e de ligne. A 4 heures il a reçu, à l'Hôtel où il était descendu, le corps des officiers. Hier soir il réunissait, dans un banquet, les chefs de services militaires et les officiers supérieurs de la garnison.

La musique du 7^e de ligne s'est fait entendre durant le repas.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors a, dans sa séance du 17 juillet, émis à l'unanimité le vœu que le chemin vicinal ordinaire de Catus Goujounac, passant par la Butte, Lherm et sur les terres de Pontcirq et St-Médard, soit classé comme chemin d'intérêt commun. Si le Conseil général, comme nous l'espérons, consacre cette classification, les populations que ce chemin intéresse vivement, ne tarderont pas à recevoir satisfaction.

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que M. Henri Valette, chef d'institution à Cahors, vient d'être nommé Officier d'Académie.

Depuis plus de trente ans voué à l'instruction de la jeunesse, à la tête d'un établissement des plus florissants, M. Valette a prodigué sans compter son temps et sa peine, et comme si la journée ne suffisait pas à cette tâche laborieuse, il a pendant plusieurs années employé ses veilles à l'instruction gratuite des adultes de Cahors. Nul n'était donc plus digne que lui de la distinction honorifique qu'il vient de recevoir. Nous y applaudissons de tout cœur.

M. Clamazirand, ancien notaire à St-Cirgues, a été nommé juge de paix du canton de Latronquièrre.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

Procès-verbaux des délibérations

(Suite)

Commune de Caniac. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 3. 9^e Chemin vicinal ordinaire n° 3, de la commune de Caniac. (Le tracé rouge est adopté.)

Commune de Dégagnac. — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 8.

10^e Chemin vicinal ordinaire n° 8, de la commune de Dégagnac.

Commune de St-Denis (Martel). — Avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 6.

11^e Chemin vicinal ordinaire n° 6, de la commune de St-Denis (Martel).

La Commission classe:

Commune de Montcuq. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

1^o Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Montcuq, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 19 de St Gèniès à Escayrac.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de Cressensac. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

2^o Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Cressensac, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Sabatié à Lagar-naudie.

La largeur de la voie es fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de St-Vincent-sur-Lot. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

3^o Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de St-Vincent-sur-Lot, deux chemins sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 13, de Labouysse à Madern.

Chemin vicinal ordinaire n° 14, du Madern à Cour-nou.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de Berganty. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

4^o Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Berganty, un chemin sous la dénomination suivante:

Chemin vicinal ordinaire n° 6 bis, de Guillaune à Larcher.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au 1^{er} décembre 1881.

SEANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1881.

Etaient présents: MM. Demeaux, président, Pradines, Duphénieux, Calmon et Brugalières.

MM. Lachizèze et Rozière, absents, sont excusés.

M. le secrétaire général de la préfecture assiste à la séance.

La Commission départementale, après examen des dossiers et délibérations sur les questions qui lui sont soumises, prend successivement les décisions suivantes:

La Commission approuve les avant-projets de construction des chemins désignés ci-après, tels qu'ils ont été présentés par M. l'Agent-voyer en chef et en déclare les travaux d'utilité publique.

Savoir:

Commune de Berganty. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 4.

1^o Chemin vicinal ordinaire n° 4, de la commune de Berganty.

Commune d'Arcambal. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 6.

2^o Chemin vicinal ordinaire n° 6, de la commune d'Arcambal.

Commune de Lacapelle-Marival. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 4.

3^o Chemin vicinal ordinaire n° 4, de la commune de Lacapelle-Marival.

Commune du Boulvé. — Avant-projet du chemin vicinal ordinaire n° 9.

4^o Chemin vicinal ordinaire n° 9, de la commune du Boulvé.

Chemin de fer d'Aurillac à St-Denis. — Déviation de divers chemins vicinaux.

La Commission donne un avis favorable aux projets des déviations et traversées de chemins vicinaux rencontrés par le chemin de fer d'Aurillac à St Denis (4^e lot), tels qu'ils lui ont été présentés par M. le Préfet.

Chemin d'intérêt commun n° 48. — Projet définitif.

Elle donne également un avis favorable au projet des travaux à effectuer pour l'établissement du chemin d'intérêt commun n° 48 tel qu'il a été présenté par M. l'Agent-voyer en chef.

Commune de Limogne. — Clôture du cimetière. — Secours.

La Commission accorde:

1^o Un secours de deux cents francs à la commune

de Limogne, pour être affectée à la clôture du cimetière.

Commune de Montfaucon. — Réparation de la fontaine publique. — Secours.

2° Un secours de deux cents francs à la commune de Montfaucon pour l'aider à faire face aux réparations de la fontaine publique.

Commune de Lauzès. — Construction d'une fontaine publique. — Secours.

3° Un secours de deux cents francs à la commune de Lauzès, applicable à la construction d'une fontaine publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la prochaine réunion fixée au 31 janvier 1882.

SEANCE DU 31 JANVIER 1882

Etaient présents : MM. Demeaux, président; Pradines, Calmon et Brugalières, secrétaire.

MM. Lachièze, Duphénieux et Rozières, absents, sont excusés.

M. le Secrétaire général de la Préfecture assiste à la séance.

La Commission départementale, après examen des dossiers, et délibération sur les questions qui lui sont soumises, prend successivement les résolutions suivantes :

Elle approuve les avant-projets de construction des chemins vicinaux ordinaires désignés ci-après tels qu'ils ont été présentés par M. l'Agent-Voyer en chef et en déclare les travaux d'utilité publique, Savoir :

Commune de Cambes. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Approbation de l'avant-projet.

1° Chemin vicinal ordinaire n° 2, de la route départementale n° 13 à Boussac, dans la commune de Cambes.

Commune de Trespoux-Rassiels. — Chemin vicinal ordinaire n° 4. — Avant-projet. — Approbation.

2° Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Rassiels à Douelle, dans la commune de Trespoux-Rassiels.

Commune de Sénailiac (Lauzès). — Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Avant-projet. — Approbation.

3° Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Sénailiac à Caniac, dans la commune de Sénailiac (Lauzès).

Commune de Lugagnac. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Approbation de l'avant-projet.

4° Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Lugagnac à Vaire, dans la commune de Lugagnac.

Commune de Cénévières. — Chemin vicinal ordinaire n° 4. — Avant-projet. — Approbation.

5° Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Cénévières à Lugagnac, dans la commune de Cénévières.

Commune de Trespoux-Rassiels. — Chemin vicinal ordinaire n° 1. — Avant-projet. — Approbation du tracé vert.

La Commission adopte l'avant-projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, de Trespoux à Labastide-Marahac, dans la commune de Trespoux-Rassiels (tracé vert), conformément à la décision du Conseil municipal.

Commune de Rampoux. — Chemin vicinal ordinaire n° 6. — Classement et approbation de l'avant-projet.

Elle prononce le classement du chemin vicinal ordinaire n° 6, dans la commune de Rampoux, sous la désignation de Rampoux à Mazerat par Laviolle, fixe la largeur de la voie à quatre mètres (4^m) entre fossés, approuve l'avant-projet de construction de ce chemin tel qu'il est présenté par M. l'Agent-Voyer en chef, et en déclare les travaux d'utilité publique.

La Commission départementale classe :

Commune de Masclat. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

1° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Masclat un chemin sous la dénomination suivante :

Chemin vicinal ordinaire n° 8, de Grézal à St-Julien par le mas de Couderc, Fonvieille et le Barracayre.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de Théminettes. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire.

2° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Théminettes, un chemin sous la dénomination suivante :

Chemin vicinal ordinaire n° 5, de la place publique de Théminettes au chemin vicinal ordinaire n° 1.

La largeur de la voie est fixée à quatre mètres entre fossés.

Commune de Catus. — Classement de deux chemins vicinaux ordinaires.

3° Au rang des chemins vicinaux ordinaires de la commune de Catus, deux chemins sous les dénominations suivantes :

1° Chemin vicinal ordinaire n° 12, du chemin n° 4 à l'église de Salvezou ;

2° Chemin vicinal ordinaire n° 13, de Catus au Pech Delbrat.

La largeur de ces voies est fixée à quatre mètres (4^m) entre fossés.

A suivre

M. Laroussilhe, conseiller général du canton de Latronquière, a donné sa démission de maire de Gorses.

On écrit de Gramat, que M. le docteur Andral et son domestique viennent de se noyer dans une partie de pêche sur l'Isle. Cet affreux malheur a jeté la consternation dans la population gramatoise.

Un jeune enfant de treize ans, de la commune de St-Etienne canton de Castelnaud, paisait une vache qu'il tenait en laisse, lorsqu'il eût la malencontreuse idée, pour avoir sa main libre, de passer la corde autour de son corps.

Mal lui en prit, car la vache excitée par les mouches, s'emporta tout à coup et piétina son conducteur de la manière la plus cruelle.

Quand on a relevé celui-ci, il avait déjà cessé de vivre.

Sont vacants au lycée de Saint-Pierre (Martinique) :

1° Un emploi de proviseur. Le traitement affecté à ce poste est de 9,750 francs ;

2° Un emploi de professeur de lettres ;

3° Un emploi de professeur d'histoire.

Les professeurs appelés à ces postes seront nommés à la 3^e classe. Les traitements affectés à ces chaires sont de 8,000 francs pour les agrégés, de 7,800 francs pour les admissibles à l'agrégation, de 6,500 francs pour les licenciés.

Les fonctionnaires disposés à accepter ces emplois sont invités à adresser leurs demandes au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts (Direction de l'enseignement secondaire, 3^e bureau).

Nous trouvons dans les journaux de Paris le récit d'un affreux malheur arrivé par suite de l'imprudence de deux enfants jouant avec des armes :

Un affreux malheur vient d'arriver à la famille du comte de B... Le comte, avant son mariage, avait fait un long voyage dans les îles de l'Océanie. Il avait réuni chez lui une collection d'armes rares, depuis le poignard Malais jusqu'à la zagaie du Polynésien.

Avant-hier il était sorti laissant dans son cabinet ses deux fils, l'un âgé de huit ans, l'autre de douze. Lorsqu'il est rentré, il a trouvé Rodolphe, le plus jeune, se roulant par terre, poussant des cris, en proie à d'affreuses convulsions. Le père a de suite compris ce qui s'était passé.

Les deux enfants, pour jouer, avaient détaché de la panoplie deux poignards, dont l'un avait la lame empoisonnée. Une petite piqure au poignet avait suffi pour amener la scène que nous venons de dépeindre. M. le comte de B. a immédiatement envoyé chercher un médecin, mais malgré la plus énergique médication, le pauvre enfant est mort dans d'affreuses souffrances.

Le médecin a déclaré que le poison qui recouvrait la lame du poignard lui était totalement inconnu.

Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

La nommée D. M..., âgée de 72 ans, veuve C..., native de Cajarc (Lot), a été arrêtée pour colportage et mise en vente d'allumettes de contrebande. Onze paquets saisis sur cette femme ont été déposés à la direction des contributions indirectes.

Le 25 août, il sera mis en adjudication, à la préfecture d'Albi, la construction de la ligne de Montauban à Castres, pour la partie comprise entre le piquet 279 et 399 bis; la longueur est de 11,037^m,85.

Les travaux sont évalués à 510,000 fr. Le cautionnement est fixé à 15,000 fr.

Un arrêté du ministre de l'Instruction publique, rendu après avis du conseil supérieur de l'Instruction publique, décide que les suffrages attribués par le jury d'examen aux épreuves du baccalauréat ès-sciences et du baccalauréat ès-lettres sont exprimés par des chiffres correspondant aux mentions suivantes :

0 nul, 1 mal, 2 passable, 3 assez bien, 4 bien, 5 très bien.

Le certificat d'aptitude porte une de ces quatre notes : passable, assez bien, très-bien, résultant de l'ensemble de l'examen.

Dans les épreuves des deux baccalauréats est attribuée :

La mention *passable* aux candidats admis malgré une ou deux notes *mal*, ou avec toute notes *passable*.

La mention *assez bien* à ceux qui, n'ayant pas de notes *mal*, ont une ou plusieurs notes supérieures à *passable*.

La mention *bien* à ceux qui, n'ayant pas de *mal*, ont une ou plusieurs notes supérieures à *passable*.

La mention *très-bien* à ceux qui, n'ayant pas de note *mal*, ont une majorité de notes *bien* ou *très-bien*.

Malgré une note *mal*, mais par délibération spéciale du jury, la mention *assez-bien*, *bien* ou *très-bien* peut être accordée au candidat.

Dernières Nouvelles

Paris, 26 juillet.

PORT-SAÏD. — Les Allemands sont débarqués à Alexandrie.

Le Khédive a nommé Osmorlufté ministre de la guerre.

Le ministère prépare une nouvelle proclamation recommandant au peuple de ne pas obéir à Arabi.

Le chemin de fer de Rosette a été coupé contre Aboukir, Ramleh et Simla.

Un contingent indien de 5,000 hommes a reçu l'ordre d'embarquer pour l'Egypte.

Paris, 26 juillet, soir.

Un second télégramme de Port-Saïd daté du 26 juillet annonce qu'une grande panique règne dans la ville. Un piquet de 25 Allemands garde le consulat. M. de Lesseps est arrivé à Port-Saïd, hier, dans la soirée. Il a fait avorter le projet d'une descente générale. Il a fait appeler le nouveau gouverneur de la ville qui a garanti la sécurité des Européens.

A la suite de certains avis d'Arabi, M. de Lesseps a déclaré devant une réunion nombreuse que si Arabi se décidait à respecter le canal de Suez, il lui garantirait, lui présent, qu'il n'avait rien à redouter.

La Commission des crédits Egyptiens a entendu M. de Freycinet dans la matinée. La Commission paraît disposée à repousser les crédits.

Le *Times* dit que si l'Angleterre délivre seule l'Egypte de l'anarchie elle en aura nécessairement les bénéfices. Le protectorat anglais sera la meilleure solution. L'Egypte et l'Europe y trouveront leur avantage.

Paris, 26 juillet.

Une multitude de petites affiches rouges sur lesquelles étaient imprimés les mots : *Vive la Mairie centrale*, ont été placardées, cette nuit, aux environs du nouvel Hôtel-de-Ville.

Les affiches ont été enlevées, ce matin, mais chacun a pu les voir encore à 8 heures.

Paris, 26 juillet, soir.

On peut vraiment qualifier la situation actuelle de bizarre. Après avoir, en effet, donné coup sur coup deux votes au Cabinet, le premier approuvant la demande de crédit de 7.835,000 francs, le second affirmant formellement une confiance entière et sans aucune restriction, voici que la Chambre menace de repousser le nouveau crédit demandé pour l'occupation du canal de Suez. Il n'y a, bien entendu, rien de définitif, mais hier soir les dispositions hostiles de la Commission et de la Chambre n'avaient pas encore changé.

Ne serions-nous donc sortis d'une crise que pour entrer dans une autre.

CHAMBRES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Léon Say, ministre des finances, entre dans

l'examen du projet du budget pour 1883.

On a critiqué dans ce projet les changements apportés à celui de M. Allain-Targé. C'est entre ces deux projets que la Chambre devra choisir.

Cependant je tiens à demander où sont, dans le budget de mon prédécesseur, les réformes démocratiques. On peut dire qu'il n'a que l'apparence démocratique. (Rires sur divers bancs.)

Quand au budget que j'ai soumis à la Chambre, il n'a pas l'étiquette, mais il a un fond de réalité et un grand mérite, celui d'être sincère.

Il ne comporte pas d'emprunt, il se préoccupe de la dette flottante : c'est un budget de vérité comme il convient à une démocratie.

Pour l'achèvement du plan de M. de Freycinet, il faut en trouver par tous les moyens.

La question des chemins de fer n'est pas insoluble.

Il s'agit de faire payer à la situation actuelle des chemins de fer ce qui manque encore au réseau.

On peut arriver à ce résultat en s'abstenant de tout parti-pris, en n'ayant pas recours au rachat.

On a acheté certaines compagnies; l'affaire n'a pas été faite à la Bourse et on ne l'a pas faite volontiers.

La séance est levée.

DÉPÊCHES

(Service spécial du Journal du Lot).

27, 9 h. matin.

La Commission a repoussé les crédits par 6 voix contre 5 et M. Sarrien a été nommé rapporteur. On dit que, par déférence, M. de Freycinet ne posera pas la question de cabinet.

Bourse de Paris.

Cours du 25 juillet

Rente 3 p. %	81.25
— 3 p. % amortissable	81.65
— 4 1/2 p. %	111.45
— 5 p. %	115.25

EXTRAIT

Des minutes du greffe du tribunal de première instance de Cahors, chef-lieu du département du Lot.

Audience publique de police correctionnelle du Tribunal de première instance séant à Cahors, au Palais de Justice, le vingt-deux juin mil huit cent quatre-vingt-deux.

Entre M. le Procureur de la République près ce Tribunal, demandeur et poursuivant d'une part ;

Et Brassac Jeanne, épouse Rigouste, âgée de 47 ans, étant née le 25 octobre mil huit cent trente-quatre, à Laroque-des-Arcs arrondissement de Cahors, département du Lot, profession de ménagère demeurant à Laroque-des-Arcs, prévenue de falsification de lait, d'autre part ;

Où l'exposé de l'affaire fait par M. Beaugrand, substitut du Procureur de la République, l'appel des témoins fait par l'huissier, la lecture des pièces de la procédure ;

Où séparément, les témoins en leurs dépositions, après avoir prêté serment de dire toute la vérité, rien que la vérité ;

Où la prévenue en son interrogatoire ; Où aussi le ministère public en son résumé, dont les conclusions tendent à ce qu'il soit fait à la prévenue l'application de la loi.

Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en audience publique de police correctionnelle et en premier ressort ;

Attendu qu'il résulte des débats que le vingt-quatre mai dernier à Cahors, la nommée Jeanne, Brassac, épouse Rigouste, a été surprise portant du lait destiné à être vendu, dans lequel elle avait mélangé une certaine quantité d'eau (un quart environ) ; que ce fait régulièrement établi par les constatations matérielles faites par le commissaire de police, constituée, à la charge de la prévenue, le délit prévu et puni par les articles 1, 5, 6 de la loi du 27 mars 1851 et 423 du code pénal ;

Attendu qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes qui permettent au tribunal de faire usage, en faveur de la prévenue, des dispositions finales de l'article 463 du code pénal ;

Vu lesdits articles et l'article 194 du code d'Instruction criminelle, dont M. le président a donné lecture à l'audience, lesquels sont ainsi conçus :

Art. 1^{er}. — Sont punis des peines portées par l'article 423 du code pénal, ceux qui falsifieront des substances ou denrées alimentaires ou médicamenteuses destinées à être vendues.

Art. 423. — Quiconque aura trompé l'acheteur, sera puni de l'emprisonnement pendant trois mois au moins, un an au plus, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des restitutions et dommages intérêts, ni être au-dessous de cinquante francs.

Art. 5. — Les objets dont la vente, usage ou possession constitue le délit seront confisqués.

Art. 6. — Le tribunal pourra ordonner l'affiche du jugement dans les lieux qu'il désignera, et son insertion intégrale ou par extrait dans les journaux qu'il désignera, le tout au frais du condamné.

Art. 463. — Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours et l'amende même au-dessous de seize francs.

Ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas elle puisse être au-dessous des peines de simple police.

Art. 194. C. I. C. — « Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les

« personnes civilement responsables du délit, ou contre la partie civile, les condamnera aux frais « même envers la partie publique. — Les frais se « ront liquidés par le même jugement. »
 Faisant application des dispositions desdits articles à ladite Jeanne Brassac, épouse Rigouste, la con- damnée, comme coupable d'avoir falsifié une den- rée alimentaire destinée à la vente, à cinquante francs d'amende, prononce la confiscation du lait saisi; or- donne l'insertion intégrale du présent jugement dans les journaux de la localité; dit qu'il sera affiché, au nombre de trois exemplaires, dans la ville de Cahors, aux lieux accoutumés, le tout aux frais de la condamnée; condamne, en ou- tre, ladite Jeanne Brassac, aux frais du procès, liqui- dés (non compris les frais d'insertion et d'affiche), à dix-sept francs soixante-cinq centimes y compris le timbre, l'enregistrement et les extraits du présent jugement; au paiement de laquelle amende, et au paiement desquels frais ladite condamnée pour- ra être contrainte par corps conformément à l'article 52 du code pénal, fixe au minimum la du- rée de la contrainte personnelle conformément aux articles 9 de la loi du 22 juillet 1867 et 1 de la loi du 23 décembre 1871.

Ainsi jugé et prononcé à Cahors à l'audience sus- dite, où siégeaient :
 MM. Izarn, vice-président; Galop, Fienzal, juges, en présence de M. Beaugrand substitut du Procureur de la République, assisté du sieur Mialet commis greffier.

Enregistré à Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-deux, folio quarante-six case cinq: Débit de un franc quatre-vingt-huit centimes à comprendre aux dépens.

DALAT.

Pour extrait conforme délivré par le greffier soussigné.

ANDRIEU.

Vu par le Procureur de la République.

La BORDE.

Librairie J. GIRMA, à Cahors
 VIENT DE PARAITRE LA 3^e LIVRAISON
 DE
L'HISTOIRE GÉNÉRALE
 DE LA
PROVINCE DE QUERCY
 DE GUILLAUME LACOSTE

Cet ouvrage formera TROIS volumes, in 8^o, de 500 pages chacun, paraissant en livraisons mensuelles, pendant les années 1882-1883-1884.

Prix : 18 fr. — Payables 6 fr. par an

En dehors de l'édition de souscription, il sera mis en vente, 50 exemplaires seulement sur papier blanc velin, formant quarante livraisons.

Prix de la livraison 50 centimes

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SOCIÉTÉ ANONYME
DES COUPONS COMMERCIAUX
 Capital : 10,000,000 de francs

Siège Social : 8, Avenue de l'Opéra, 8, Paris.

LE

TREIZIÈME TIRAGE PUBLIC

Des Bons remboursables par anticipation

Aura lieu le dimanche 30 juillet 1882, à Paris, salle Saint-André, 29 cité, d'Antin, 29, à trois heures très-précises.

Les Bons de capitalisation et d'Épargne, émis de- puis le 1^{er} 1882, participent à ce tirage.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES & ENFANTS
 rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
 Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mu- queuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les en- fants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY- CLET, Instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terri- bles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Nouvelle Sucre. J. GARDOT
 DIJON.
 n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas.
 MÉDAILLE D'OR, Chez tous les Papetiers.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assorti- ment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nou- veauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

DEMANDE DE REPRÉSENTANTS

Une manufacture d'engrais, 16 ans d'existence, demande de suite des re- présentants sérieux visitant la culture pour la vente des phospho-Guanos et superphosphates, forte remise payée immédiatement.

S'adresser : L. SALLES, 64, rue de Saintonge (Paris).

VERITABLE
Extrait de Viande
LABBIG
 PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGE
 5 Méd. d'or, 4 grands Dipl. d'Honneur.
 EXIGER le fac-similé de la signature
 EN ENCRE BLEUE
 SE VEND CHEZ LES ÉPICIERES ET PHARMACIENS

A VENDRE

Belle jument de 6 ans s'attelant et propre à la reproduction. S'adresser au cocher LABRUNIE, à Albas (Lot).

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille; elles offrent des primes extraordinaires et sans pré- cédents :

- 1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château*;
 - 2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*
 - 3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la dispo- sition des abonnés pour leurs achats.
- On s'abonne en envoyant 3 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements. Édition spéciale pour les membres du Clergé.
 (Décor et architecture religieuse).

PLUS DE MAUX DE DENTS!
 par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR. PP. BÉNÉDICTINS
 de LA BAYE DE SOULAC (Gironde)
 DOM MAGUELONNE PRIEUR
 INVENTÉ EN 1837 PAR LE BROTIER
 EN L'AN 1873 Pierre BOURSAUD
 Pharm. à 18 fr. — Poudre, boîte : 1 fr. 25. Pâte, boîte : 2 fr.
 Agence au 107, SEGUIN 2, rue Huguette, Bordeaux.
 Se trouve à Cahors chez M. VINEL, droguiste.

EAUX MINÉRALES de MIERS

Avenue de la Gare de Rocamadour

Hôtel CARBOIS

A ALVIGNAC (Lot).

L'Hôtel CARBOIS, situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien-être, propres à favoriser le traitement des Eaux.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine Minérale a fait construire cette année de nouvelles Chambres, qui lui permettront de loger un bien plus grand nombre de voyageurs et plus convenablement.

VASTE JARDIN, CHARMILLES

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS POUR CONDUIRE LES VOYAGEURS DE LA GARE DE ROCAMADOUR A L'HÔTEL CARBOIS.

La saison la plus favorable est du 1^{er} mai au 30 septembre.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispen- sable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC.

BULLETTIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et corres- pondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Certe, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mielasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE
 DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essen- tiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : pré- parés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excel- lence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provo- quées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — In- cotion végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

Le Propriétaire-Gérant A. Layton